

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 JANVIER 2018**

**Présents** : Monsieur Eric BERLIVET, Madame Annick FAY, Monsieur Alain SOWA, Monsieur Gilles REYNAUD, Madame Christine KONICKI, Madame Roseline CHAMBEFORT, Monsieur Eric KUCZAL, Monsieur José PESTANA DOS SANTOS, Madame Marie-Thérèse SZCZECH, Monsieur Laurent FABRE, Madame Louise DEFOUR, Monsieur Sébastien BROSSARD, Madame Mireille FAURE, Madame Maud GAJDA, Madame Jeanine MAGAND, Monsieur Bernard FAURE, Madame Suzanne AYEL, Monsieur Jean SKORA, Monsieur Guillaume MICHERON, Madame Fanny PESTANA DOS SANTOS, Monsieur Bernard FONTANEY, Madame Pierrette GRANGE, Monsieur Fabrice RENAUDIER, Madame Hélène FAVARD, Monsieur Ivan CHATEL

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur Didier RICHARD par Madame Christine KONICKI, Madame Virginie FONTANEY par Monsieur José PESTANA DOS SANTOS, Monsieur Sébastien FROMM par Madame Louise DEFOUR, Madame CHABOT Audrey par Monsieur Eric BERLIVET, Monsieur Olivier BROUILLOUX par Monsieur Ivan CHATEL, Madame Lucie STEFAN par Madame Pierrette GRANGE

**Absents** : Monsieur Olivier ALLIRAND, Monsieur Fabrice RENAUDIER

**Secrétaire de la séance** : Monsieur Gilles REYNAUD

**Nombre de conseillers effectivement présents : 25**

**Nombre de participants prenant part au vote : 31**

---

**ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire déclare qu'il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance. Il demande à l'assemblée quelles sont les candidatures et propose celle de Monsieur Gilles REYNAUD. Le nom de Monsieur Gilles REYNAUD est mis aux voix.

Pour : 31

Contre : /

Abstention : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE	25	25		
UNIS POUR NOTRE CITE	6	6		
INDEPENDANT				

Monsieur Gilles REYNAUD est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT**  
**Procès-verbal de la séance du 11 DECEMBRE 2017**

Pour : 31

Contre : /

Abstention : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE	25	25		
UNIS POUR NOTRE CITE	6	6		
INDEPENDANT				

---

**DELIBERATION N° DEL-2018-01-001**  
**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018.

Une fois les débats terminés Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver cette orientation budgétaire pour l'exercice 2018.

**Interventions :**

*Après la présentation de Monsieur le Maire, Monsieur Chatel prend la parole. Son groupe votera contre ce DOB puisqu'en opposition avec les orientations présentées.*

*Il déclare trouver le DOB présenté bien léger.*

*Pour les taux des contributions directes, il rappelle que ces derniers sont stabilisés depuis 2012 et que le slide sur des hypothétiques augmentations n'engage que lui.*

*Pour le chapitre correspondant aux dépenses de personnel, il rappelle que la compétence voirie a été transférée à SEM, et qu'en conséquence les dépenses de personnel devraient être moindres.*

*Il s'insurge aussi sur les économies potentielles dues au jour de carence et rappelle qu'on ne fait pas de l'économie sur de l'humain. Les NAP devraient elles aussi conduire à une réduction des frais de personnel.*

*Il déclare également que l'autofinancement devrait être supérieur à l'annuité totale capital + intérêts de la dette et que ce n'est pas le cas.*

*Monsieur le Maire répond et rappelle que le transfert à SEM de la compétence n'était pas total, que la commune a gardé les agents voirie contre remboursement des travaux effectués en fonctionnement. Les agents continuent à prendre des échelons et des grades et le forfait de remboursement est fixé pour 5 ans.*

*Pour le jour de carence, le maire rappelle qu'il s'agit d'un constat. Lors de la première mise en place le « gain » avait été supérieur à 10 000 €.*

*Pour l'autofinancement, le maire explique que ce dernier + les amortissements doivent couvrir simplement le capital de la dette et non l'annuité totale.*

*Madame Chambon demande pourquoi on constate une telle augmentation des primes dans le tableau présenté pour l'année 2017.*

*Madame Konicki répond qu'il s'agit là de la demi-part du régime indemnitaire de 2016 où la moitié avait été versée en décembre et l'autre moitié en janvier avant la mensualisation du régime indemnitaire.*

Les membres du Conseil Municipal approuvent à la majorité cette orientation budgétaire pour l'exercice 2018.

Pour : 25

Abstention : /

Contre : 6

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE	25	25		
UNIS POUR NOTRE CITE	6		6	
INDEPENDANT				

---

## QUESTIONS DIVERSES

***1/ Nous avons appris que vous alliez acheter les locaux de l'entreprise Flouret afin d'y construire une salle des fêtes, pouvez vous nous dire ce qui a motivé cette décision ?***

Monsieur le Maire répond s'étonner de cette question. Si l'équipe municipale avait envisagé l'acquisition d'un tel bâtiment, l'investissement aurait été évoqué dans le débat d'orientation budgétaire. Le débat ayant eu lieu, la réponse est donnée.

Néanmoins Monsieur le Maire explique qu'il y a eu une réflexion au moment de la mise en vente de cet entrepôt mais que les voyants n'étant pas tous au vert (PLU, budget, zone artisanale...), l'idée n'a pas été plus loin.

***2/ Nous avons été contactés par les riverains de la rue Gambetta qui vous ont adressé un courrier (80 signataires) pour demander l'aménagement de plages d'accès. Pourquoi ne pas les avoir rencontrés et pourquoi ne pas vouloir prévoir des accès aux riverains suivant l'avancée des travaux ?***

Monsieur Brossard prend la parole et explique « Les travaux de la rue Gambetta devraient durer jusqu'au mois d'août 2018. La première phase a commencé le 15 janvier et devrait durer trois semaines, elle concerne le désamiantage des enrobés sur la partie haute de la rue. La circulation sera rouverte à la circulation sur la partie haute pour la deuxième phase qui durera également trois semaines, elle permettra de traiter la chaussée amiantée entre le milieu de la rue Gambetta et la rue professeur Calmette. Suivra ensuite l'assainissement sur la partie basse entre la rue du professeur Calmette et la rue Hippolyte Sauzéa. Il est demandé aux automobilistes de respecter les accès aux chantiers notamment pour les services de secours ».

Il y a peut-être eu quelques loupés de début de chantier ou de non distribution de courriers d'information à quelques riverains mais SEM s'est engagé à informer par courrier (lettre infos) à chaque étape. A chaque fois qu'un morceau de rue pourra être ré-ouvert, il le sera.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 10